

**ASSEMBLÉE NATIONALE**7 février 2025

---

**EXPÉRIMENTATION VERS L'INSTAURATION D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE  
L'ALIMENTATION - (N° 386)**

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° CE2

présenté par

M. Villedieu, M. Amblard, M. Barthès, M. de Lépinau, M. Falcon, M. Gabarron, M. Golliot,  
Mme Grangier, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, M. Loubet, M. Patrice Martin,  
M. Meizonnet, M. Rivière, M. Tivoli et M. Weber

---

**ARTICLE PREMIER**

À la seconde phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« locaux »

insérer les mots :

« en garantissant la priorité aux circuits courts et à la production agricole française, afin d'assurer l'autonomie alimentaire nationale et de renforcer la souveraineté alimentaire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'autonomie alimentaire est un enjeu stratégique majeur pour la France. La crise sanitaire du COVID-19 et les tensions géopolitiques récentes, notamment la guerre en Ukraine, ont mis en évidence la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement internationales. Laisser la France dépendre de systèmes alimentaires mondialisés revient à exposer la population à des risques accrus de pénuries et à une volatilité excessive des prix alimentaires. Cet amendement permet donc de garantir un accès stable et sécurisé à une alimentation saine et locale pour tous les Français.